

Inondations : préparons-nous !

Que faire avant, pendant et après une tempête?

Le Comité « adapt'action » de Shippagan



Alliance Recherche Universités-Communautés
Défis des communautés côtières
www.defisdescommunautescotieres.org



UNIVERSITÉ DE MONCTON
CAMPUS DE SHIPPAGAN

Un phénomène connu qui pourrait s'accentuer

- Comment se préparer pour minimiser les dégâts?
- Que faire pendant une inondation?
- Que faire après une inondation?



Shippagan, Déc. 2010. Photo Roger Lanteigne.

Se préparer

Vous ne savez pas si vous êtes dans une zone à risque?

Pour le savoir, informez vous :

- Votre municipalité
- CSR (506) 727-7979
- Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Robert Capozzi. (506) 457-4850
- Risque d'érosion : Dominique Bérubé. (506) 547-2070
- Contamination des puits ou de fosses septiques : Min. santé. Éric de la Garde. (506) 336-3087
- Vos voisins!

Se préparer

- ✓ Faites un inventaire de vos biens importants (assurance)
- ✓ Identifiez le niveau habituel de l'eau
- ✓ Sachez consulter l'horaire des marées

Adaptez votre habitation pour limiter les intrusions d'eau :

- ✓ Minimisez les surfaces imperméables
- ✓ Posez un clapet anti-retour
- ✓ Étanchéifiez portes, fenêtres, câbles, jointures
- ✓ Achetez des matériaux amovibles utilisables lors de l'inondation

Modifiez votre maison:

- ✓ Surélevez le bâtiment
- ✓ Optez pour un sous-sol inondable

Se Préparer

Vous avez une fosse septique:

- ✓ Faites inspecter la fosse septique par un spécialiste pour s'assurer de son étanchéité
- ✓ En cas de remplacement, privilégiez une fosse septique préfabriquée en plastique ou en polyester bien ancrée dans le sol
- ✓ Installer un clapet anti-retour sur la conduite d'évacuation des eaux usées

Se préparer

Dans les pièces inondables :

Surélevez, déplacez protégez:

- ✓ Les appareils électriques, les électroménagers
- ✓ Le réseau de câblage (téléphone, Internet);
- ✓ Les objets de valeur et documents importants;
- ✓ Les produits chimiques nocifs (insecticides, pots de peinture, huiles).

- ✓ Procurez-vous une pompe pour pouvoir évacuer l'eau;
- ✓ Vérifiez où couper l'eau, l'électricité et le gaz.
- ✓ Privilégier des matériaux de construction qui résistent mieux à l'eau (ex: carreaux de céramique, la fibre de verre);

On prévoit une grande marée et votre maison pourrait être inondée...

- ✓ Bouchez les tuyaux d'évacuation au sous-sol
- ✓ Déplacez meubles et articles importants en hauteur
- ✓ Déplacez les véhicule dans une zone plus élevée
- ✓ Enlevez les objets sur le terrain qui pourraient être emportés
- ✓ Vérifiez votre trousse 72h (vivres, radio a pile, lampe, \$, médicament)
- ✓ Vérifiez que vous avez une liste de numéro utiles

Numéros utiles

- Vous craignez pour votre vie ou celle d'un tiers: 911
- Voisins et membres de votre famille
- Résidants des DSL : membres de leur comité consultatif
- Organisation des m. d'urgence NB : 1-800-561-4034
- Gend. roy. du Can. : (506) 344-2066 ou (506) 393-3001
- Ambulance : 1-888-657-3222
- Pompiers : (506) 336-3971
- Municipalité: (506) 336 3900
- Urgences environnementales (rejet de mat. dangereuse): 1-800-565-1633
- Votre Assureur

Autres sources d'information

- Radio locale (97.1 CKRO et 92, 9 CKLE) ou la télévision (CHAU-TV)
- Conditions routière : Composez le 511
- Météo : Météomédia et Environnement Canada
- Horaire des marées

Pendant l'inondation

- ✓ Coupez l'électricité : Lors d'une inondation, il est préférable de couper l'alimentation électrique par mesure de sécurité. **Cependant, ne le faites que si la zone autour du panneau électrique est complètement sèche!**
- ✓ Fermez le réservoir de gaz

Si vous quittez votre domicile, vous devez :

- ✓ Vérifier l'état des routes (Radio ou site Internet du GNB)
- ✓ Couper l'électricité et le gaz
- ✓ Avertir la municipalité et vos voisins de votre changement de domicile
- ✓ Prendre votre trousse 72h
- ✓ Verrouiller les portes de votre domicile

Évitez de vous déplacer dans une zone inondée, que ce soit à pied ou en véhicule!

- Abandonner votre voiture si le moteur cale à cause du niveau de l'eau
- Tenez fermement les enfants

Après l'inondation, que devez-vous faire?

- ✓ Attendre l'autorisation pour rentrer chez-vous
- ✓ Faites vérifier le système électrique par un électricien
- ✓ Vider l'eau de l'habitation et nettoyer
- ✓ Aérer pour faciliter le séchage
- ✓ Jeter, nettoyer ou stériliser les objets qui ont été en contact avec l'eau
- ✓ S'assurer que l'eau est potable pour la boire
- ✓ Nettoyer votre puits
- ✓ Porter attention à la présence de moisissures
- ✓ Informer votre municipalité des dommages subis

Aides post-tempêtes

Assurance :

- ✓ Informez-vous de votre couverture en cas de dommage.
- ✓ Prenez des photos des dommages subis

Si vous éprouvez des difficultés à vous faire assurer :

Bureau du défenseur du consommateur en matière
d'assurance du NB : (506) 549-5555 ou 1-888-283-5111

Aides post-tempêtes

Programmes gouvernementaux en cas de sinistre généralisé:

Vérifier sur le site Internet de l'organisation des mesures d'urgences du Nouveau-Brunswick (OMU) pour les modalités d'accès aux programmes ou tél. à votre municipalité

Évaluation foncière : Si vous pensez que votre terrain ou votre logement a perdu de la valeur à cause des dégâts associés aux événements climatiques :

Évaluation foncière Bathurst : (506) 547-2522 ou snb@snb.ca

Pour ceux qui ont un puits ou une fosse sceptique

Puits:

Concernant la qualité de l'eau de votre puits suite à une inondation : Ministère de la Santé au (506) 336-3087

Analyses : Service Nouveau-Brunswick ou l'IRZC (Institut de Recherche sur les Zones Côtières)

Fosses septiques :

Concernant la fiabilité de votre fosses septiques suite à une inondation: Ministère de la Santé au (506) 336-3087